

NDLR : Un prêtre en arrive à se suicider... Pourquoi ?

Le Père François de Foucauld a mis fin à ses jours.

Accablé par la souffrance, le Père François de Foucauld a offert sa vie pour l'Eglise...

Souffrance de découvrir le parjure d'un évêque à qui il faisait confiance (il y a encore un mois il me disait que Mgr Crépy était bienveillant à son égard, avant de découvrir il y a trois semaines son parjure).

Souffrance du silence de ses confrères : ne pas faire de bruit pour ne pas nuire à l'Eglise qui est si attaquée aujourd'hui.

Souffrance en découvrant qu'un audit qu'il avait demandé pour faire la lumière sur les comportements inadmissibles dans sa paroisse, a été manipulé par des responsables du diocèse pour le diffamer. Ce qu'a reconnu Monseigneur Crépy qui a écrit que « les affirmations à l'égard du prêtre ne sont étayées par aucune preuve... sont infondées » ; et que « l'audit a suivi une méthodologie particulièrement contestable et contraire à la déontologie ».

Souffrance devant le comportement d'un évêque, tellement sûr de son pouvoir, qui au lieu de sanctionner les diffamateurs ou d'exiger qu'ils demandent pardon, ce qui aurait éteint immédiatement l'affaire, ose au contraire écrire dans un mail à François (mail que j'ai vu sur sa messagerie) que « les pièces touchant aux auditions seront détruites ». Alors que François veut que la lumière soit faite. (Au XXIème siècle détruire des preuves est passible du pénal, mais Monseigneur Crépy est tellement dans la toute-puissance, qu'il écrit qu'il va le faire).

François se battait pour son honneur mais aussi pour que l'Eglise mette fin aux abus de pouvoir et d'autorité en son sein. Ces derniers temps, il me disait qu'il avait l'impression d'être un résistant en 1940. Un combat à mener mais une grande partie de la population indifférente ou qui ne risquera pas sa sécurité pour sa liberté ou pour la vérité.

François a été victime d'un abus de pouvoir et d'une contrainte au silence. En décembre dernier il publiait une tribune dans La croix pour dénoncer les mécanismes d'abus de pouvoir dans l'Eglise pour écraser les victimes. Pour préserver l'image de l'Eglise, la hiérarchie fait pression sur la victime pour qu'elle ne parle pas. Et si elle parle, on la discrédite, on l'accuse de troubles psychiques et on mute l'agresseur dans un autre diocèse. C'est exactement ce qui s'est passé avec François.

Un des responsables de la CEF m'a appelé il y a un an pour me dire que si François n'arrêtait pas son combat, on le ferait passer pour un malade mental. J'en avais été très choqué. Et un comité de presses est publié avant-hier pour annoncer la mort de ce pauvre prêtre qui a eu « des difficultés dans l'exercice de son ministère ». Mais qui a déclenché la dépression finale de François si ce n'est l'évêque qui se parjure ? Monseigneur Crépy qui accepte le 11 avril, au terme d'une négociation avec avocat, qu'une lettre soit envoyée aux membres du diocèse pour réhabiliter François, qui lui demande un mois pour la publier puis annonce le 13 mai à François que la lettre ne sera finalement pas diffusée et qui exige de lui « qu'aucune forme de procédure contentieuse, devant quelque juridiction que ce soit, contre qui que ce soit » ne soit engagée.

Évidemment François n'aurait jamais attaqué en justice un confrère, il voulait juste être réhabilité. Le 11 avril il était heureux et soulagé. Et nous, ses amis, aussi. Il pensait à l'avenir. Alors quand l'évêque est revenu sur sa parole le 13 mai, parole en plus donnée devant avocat, cela a été un coup de massue pour François et nous avons eu peur qu'il s'effondre. Il a appelé l'évêque puis la directrice de la communication de l'évêché qui lui a expliqué que Monseigneur Crépy a subi une énorme pression pour qu'il revienne sur sa parole et ne diffuse pas la lettre de réhabilitation négociée.

Après ce parjure, François s'est rendu compte que personne ne le soutiendrait. « Mieux vaut qu'un seul homme meure » et que l'institution ne périclite pas disait Caïphe. Il ne restait que deux choix à François : arrêter son combat, accepter de servir sous un évêque parjure au sein d'une communauté de résignés, continuer à assister au déclin de l'Eglise de France ; ou continuer le combat pour qu'enfin de tels agissements cessent dans l'Eglise. Car le cas de François n'est pas isolé, comme en témoignent les trop nombreux suicides ou dépressions de prêtres en France ces dernières années.

François a choisi d'être prêtre car il était hautement idéaliste. C'était un combattant. Alors il a voulu mener son combat pour la renaissance de l'Eglise jusqu'au bout. Comme un prêtre bouddhiste, il s'est immolé pour qu'enfin un choc secoue l'Eglise et que nous puissions rebâtir une Eglise propre pour nos enfants. Une Eglise où la toute-puissance de certains ecclésiastiques ne pourra plus s'exercer sur leurs victimes, une Eglise dont nous pourrions être fiers pour pouvoir de nouveau évangéliser.

Son ami Nicolas

Yvelines : un prêtre qui dénonçait les « abus de pouvoir » dans l'Église se suicide

Dans une tribune publiée en décembre, François de Foucauld dénonçait avoir été victime d'abus de pouvoir et déplorait une « contrainte au silence » au sein même de l'Église. Il s'est donné la mort.



Âgé de 50 ans, François de Foucauld était « prêtre depuis 18 ans pour le diocèse de Versailles ».

Le Parisien, Le 2 juillet 2022 à 16h23

Dans une tribune, publiée en fin d'année dernière, il disait avoir été victime d'abus de pouvoir. Le père François de Foucauld, prêtre du diocèse de

Versailles, « a mis fin à ses jours », annonce dans [un communiqué](#), publié vendredi, l'évêque de Versailles, Luc Crepy. « Son corps a été retrouvé cette nuit en forêt de Rambouillet », poursuit-il.

Prêtre depuis 18 ans

Âgé de 50 ans, François de Foucauld était « prêtre depuis 18 ans pour le diocèse de Versailles », précise le communiqué. « Suite à des difficultés dans l'exercice de son ministère, il n'avait pas de mission depuis septembre 2021 », écrit également Luc Crepy, sans s'épancher davantage sur les « difficultés » rencontrées par l'homme d'Église.

Dans [une tribune publiée dans le journal catholique La Croix](#), en décembre dernier, François de Foucauld dénonçait avoir été victime d'abus de pouvoir et déplorait une « contrainte au silence » au sein même de l'Église. Le prêtre appelait, aussi, à écouter « le témoignage des victimes d'abus de pouvoir dans l'Église ».

« Nous partageons la peine de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier dans son ministère paroissial », écrit Luc Crepy dans le communiqué. Et d'ajouter : « Nous portons ensemble dans la prière le père François, sa famille et ses amis, en demandant au Seigneur de l'accueillir dans sa miséricorde. »

Abus : « La contrainte au silence dans l'Église ne passe plus »

Tribune François De Foucauld, prêtre du Diocèse de Versailles, le 02/12/2021.

François de Foucauld, un prêtre du diocèse de Versailles qui estime avoir été victime d'abus de pouvoir, montre dans cette tribune les mécanismes à l'œuvre dans l'institution quand des victimes témoignent. Essentielle, la libération de la parole permettra d'édicter des « règles objectives de gouvernance », espère-t-il.



Pour François de Foucauld, c'est « un *hôpital de campagne* qu'il faut ouvrir dans chaque diocèse pour nous mettre à l'écoute des personnes ayant subi des abus ».

Je suis prêtre depuis 17 ans dans le diocèse de Versailles. Depuis le séminaire, j'entends parler d'abus. Pédophilie, abus de pouvoir, gouvernances troubles... Ces sujets ne sont pas niés explicitement, mais la parole est enfermée. C'est trop souvent un petit cercle de clercs et laïcs autour de l'évêque qui s'arroge le dernier mot. Cette contrainte au silence imposée par quelques-uns ne passe plus ; et ainsi ne peut plus être consentie. Nous ne sommes qu'à l'aube d'un nouveau débat sur les abus de pouvoir dans l'Église et les questions qu'il soulève. À la suite des premiers témoins qui ont osé courageusement prendre la parole et que je salue ; des hommes et des femmes, prêtres et fidèles, se sont mis alors à échanger, questionner, formuler une parole plus libre.

Une même mécanique abusive se répète

La première étape de l'abus de pouvoir dans l'Église consiste à faire peur. On fait passer la victime pour une personne fragile, on l'accuse de troubles psychiques. Ces accusations par l'émoi qu'elles suscitent, dispensent la hiérarchie de l'Église comme les proches des victimes, de toute évaluation objective de ces fameux troubles. La seconde étape est alors facile : la victime étant sortie hors du cercle de la raison, et son entourage anesthésié ; l'évêque et son conseil peuvent alors procéder sans contrôles à toutes décisions à son sujet. Elle n'est plus une personne aimable ou de droit. Elle devient juste une chose, un dossier à régler.

→ À LIRE. L'évêque, un choix crucial

Je me rappellerai toujours ces propos de Mgr Boyer, ancien président du tribunal ecclésiastique de Versailles et canoniste réputé, évoquant au sujet des abus de pouvoir dans les diocèses, des pratiques rappelant les « *lettres de cachet* ». Je comprendrai par la suite cette image qu'il avait choisie : la lettre de cachet retirait

également à la victime tout droit à se défendre devant une cour de justice. Il devenait ainsi soumis au bon vouloir d'une seule personne.

Qui fait l'ange fait la bête

Si l'Église demande une obéissance dans l'exercice d'un ministère, elle doit laisser en contrepartie aux clercs et aux laïcs une part d'initiative dans l'exercice de cette obéissance. À commencer par le respect de sa conscience, le souci du débat contradictoire et les droits élémentaires de la défense dans le cadre d'un conflit. À défaut, ce service vécu strictement dans l'obéissance risque de nier les abus potentiels de pouvoir. Qui fait l'ange fait la bête, dit le proverbe.

→ TRIBUNE. Rapport Sauvé : « Nous devons nous inspirer de la tradition juive du débat »

Aussi, on ne peut pas spiritualiser à l'infini le pouvoir afin de l'apprivoiser. Est-il juste par exemple, de demander d'entrer dans un chemin de pardon alors que les abus de pouvoir sont encore niés dans une affaire ? À ce jeu-là, on risque d'entraîner des hommes et des femmes dans la violence ou un repli amer et résolu.

Le modèle des études de pénibilité

Quel est ce chantier qui s'ouvre à nous ? Il s'agit de clarifier et baliser dans l'Église les étapes de l'exercice du pouvoir, comme on peut diagnostiquer dans un lieu professionnel les gestes entraînant des douleurs au travail. Ainsi, dans ces études de pénibilité, on écoute d'abord les personnes qui subissent ces douleurs. Alors on expertise et on apporte les premières réponses en kinésiologie, afin de compenser telle pénibilité.

→ ENTRETIEN. Rapport Sauvé : « Une reconnaissance du statut de victime, pour donner du sens à la réparation »

Il nous faut faire de même en écoutant d'abord le témoignage des victimes d'abus de pouvoir dans l'Église. Alors nous pourrons apporter les règles de gouvernance adéquates afin de compenser tout abus. C'est un *hôpital de campagne*, nous dirait le pape François, qu'il faut ouvrir dans chaque diocèse pour nous mettre à l'écoute des personnes ayant subi ces abus.

Laurence Devillairs, doyenne de la faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris, le signalait à juste titre dans une récente tribune : « *La participation de laïcs ou de femmes, parce qu'ils auraient telles qualités, ne modifieraient en rien une institution qui n'aurait pas d'abord modifié son mode de gouvernement. S'il y a abus sexuels, c'est parce qu'il y a aussi, et peut-être d'abord, abus de pouvoir, parce qu'il y a une institution qui l'autorise, le légitime, et le "blanchit" ».*

Préférer la confiance à la réputation

Il est donc pressant de libérer la parole. Beaucoup de victimes ont encore peur de témoigner des abus vécus, craignant à la fois d'attaquer l'Église et de ne pas être cru,

ni même écouté. Comment se fait-il que l'Église oblige ces témoins à un tel parcours du combattant pour exprimer librement ce qu'ils ont vécu en son sein ?

Il y a aussi parmi nous les clercs, une peur du repentir, afin de sauver notre réputation ou celle de l'Église. On remarque pourtant le respect naturel qu'insuffle une personne capable de reconnaître simplement ses fautes. On voit alors s'installer un malaise dans l'Église, où une hiérarchie n'ose pas reconnaître ses abus, sinon quand elle est mise au pied du mur. C'est pourtant un repentir sincère qui fera regagner la confiance.

→ RELIRE. À Limoges, crispation autour du témoignage d'une victime d'abus sexuels

C'est après avoir médité les abus et dérives racontés par les moines des premiers siècles, que « le patriarche des moines » a écrit la fameuse Règle de saint Benoît. Il a alors fixé des règles objectives de gouvernance pour le père abbé et son conseil, sans que son autorité en soit affaiblie.

Ainsi, il est urgent à notre tour, que les pasteurs et les fidèles entrent dans une véritable considération des témoins des abus de pouvoir aujourd'hui dans l'Église. Alors nous pourrons discerner progressivement ensemble, les règles claires et paisibles de gouvernance au sein de l'Église. C'est bien le débat contradictoire que l'on doit inscrire dans le marbre de nos responsabilités pastorales, que l'on soit évêque, prêtre ou responsable laïc.